

Deuxième édition (date limite de l'envoi des documents: 05_09_08)

Le prestigieux Prix horloger sera attribué en octobre pour sa deuxième édition et il s'ouvre sur la France

LA DEUXIEME EDITION EST LANCEE AUJOURD'HUI AVEC UN PRIX DU PUBLIC FRANÇAIS EN PLUS DES PRIX ATTRIBUES SUR LE MARCHÉ SUISSE (GRACE A UNE COLLABORATION AVEC EXPRESS-ROULARTA)

Le PRIX SUISSE DE LA CAMPAGNE HORLOGERE a pour but de récompenser les campagnes publicitaires (B to C et B to B) pour le domaine de l'horlogerie diffusées durant l'année 2008. Chaque marque est libre d'inscrire une ou plusieurs campagnes dans les différentes catégories existantes jusqu'au 5 septembre 2008 au plus tard.

Le Jury, composé de professionnels de la communication de Suisse et de France (Jury auquel Ringier n'est pas membre naturellement), va mettre en avant le talent créatif déployé par les marques horlogères de qualité durant cette année, aussi bien sur le plan de la communication image que pour la communication produit.

Ce PRIX a, dès sa première édition, remporté un franc succès avec près de 5'000 votes du public et les premiers PRIX attribués l'année dernière à Patek Philippe (Jury et Public pour la catégorie "print/affichage") et à Cartier (Jury pour la catégorie "corporate") ont été salués par la presse professionnelle.

Pour cette deuxième édition, quatre PRIX différents seront remis:

- **Jury:** prix de la campagne print/affichage
- **Jury:** prix de la campagne corporate
- **Public:** prix de la campagne print/affichage (votes du public suisse)
- **Public:** prix de la campagne print/affichage (votes du public français)

Vous trouverez ci-après les conditions de participation.

Bonne chance !

| Participation |

Est autorisé à prendre part au concours tout horloger dont le siège social est situé en Suisse ou en France. Les campagnes proposées doivent avoir été diffusées en 2008 (diffusion locale ou internationale sans distinction entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008). La création de la campagne peut remonter à l'année précédente (ou plutôt).

Chaque horloger peut inscrire autant de campagnes (respectivement de sujets) qui le souhaite. Le Jury se détermine sur chaque campagne (avec une vision globale de la créativité de la campagne), le public juge chaque sujet de manière distincte.

Les horlogers peuvent confier à leurs agences médias ou créatives le soin de les représenter et de nous faire parvenir les documents utiles.

Les marques horlogères ayant gagné un PRIX ou une MENTION lors de l'édition précédente peuvent participer à nouveau au PRIX de cette année à condition d'inscrire une autre campagne que la campagne récompensée.

La participation au PRIX est gratuite, seuls les frais d'envoi des campagnes sont à la charge des participants.

| Catégories |

Le PRIX comprend deux catégories:

- PRINT/AFFICHAGE: annonces et/ou affiches (votes du Jury et du public)
- CORPORATE: dossiers de presse, films d'entreprises, spots TV/web ou opérations de marketing direct (vote du Jury uniquement)

Le Jury est libre d'attribuer, en plus des quatre PRIX, une ou des mentions spéciales.

Le vote du public se fait par un vote par internet (un seul vote possible par personne) ou par SMS.



3

| Récompenses |

Chaque PRIX attribué par le Jury et par le public donne droit à la remise d'un trophée, à l'utilisation possible, par la marque gagnante, de la mention "PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE" (ou/et du logo) sur sa campagne de publicité jusqu'en septembre 2009 ainsi qu'à une page de publicité dans le newsmagazine suisse "L'Hebdo" à diffuser en novembre 2008 (d'une valeur de CHF 12'900.-).

La page de publicité n'est pas convertible en cash et n'est pas fractionnable (elle peut être en déduction d'une double page par contre).

La mention des récompenses données lors du PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE sera publiée dans le magazine suisse de l'horlogerie de qualité, "Montres Passion" (éditions suisses et française).

La remise des PRIX aura lieu à Genève et à Paris à la fin du mois d'octobre 2008 (lors des soirées de "La Montre de l'Année" organisée par "Montres Passion").

| Remise des travaux |

Les travaux sont à adressés par email à: prix.pub@ringier.ch ou par courrier (ou coursier) à l'adresse suivante: Ringier SA, PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE, Case postale 7289, CH - 1002 Lausanne avant le 5 septembre 2008 au plus tard.

Les travaux déposés ne sont pas retournés sauf demande expresse de la part du participant ou de son représentant. Aucun des travaux ne sera conservé au-delà du 30 novembre 2008.

Contact: M. Patrick Zanello
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 70 00
Téléfax 021 331 70 01
Email: zap@ringier.ch


Romandie

4

| **Présentation de votre dossier** |

Les travaux présentés doivent contenir, pour chaque campagne (vous pouvez remettre plusieurs visuels pour chaque campagne), les indications suivantes:

- nom du produit
- nom de la campagne
- nom du photographe
- nom de l'agence créative (ou du responsable créatif en interne)
- coordonnées de la personne de contact (au sein de la marque)
- visuel(s) sous forme d'un fichier PDF HD ou en JPG - RVB, taille maximale de 800x600, 72 DPI (sur CD pour PC) ainsi qu'une sortie couleurs (format A3) - catégorie PRINT/AFFICHAGE
- dossier de presse complet ou film sous forme de fichier windows (sur CD pour PC) - catégorie CORPORATE
- en complément: vous avez la possibilité d'indiquer en quelques mots l'axe créatif principal véhiculé par cette campagne afin que celui-ci soit communiqué au Jury lors de la délibération (ainsi que tous les éléments que vous jugerez utile pour le Jury)

Délai:

Remise des documents pour le 5 septembre 2008 au plus tard

Contact: M. Patrick Zanello
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 70 00
Téléfax 021 331 70 01
Email: zap@ringier.ch